



30 janvier 2017

Election du Grand Conseil valaisan du 5 mars 2017 Les numéros d'ordre attribués aux listes déposées

(IVS).- Le peuple valaisan va élire ses représentants au Grand Conseil le 5 mars 2017, selon le système de la représentation bi-proportionnelle. Ce système électoral prévoit de tirer au sort le numéro d'ordre attribué aux listes déposées. Le tirage au sort s'est déroulé à Sion, après l'échéance pour le dépôt des listes, en présence des représentants des partis et de la presse.

Le 5 mars 2017, le peuple valaisan est appelé à élire les député(e)s au Grand Conseil. L'élection a lieu selon le système de la représentation bi-proportionnelle. Ce système électoral est une nouveauté : il remplace le système de la représentation proportionnelle jugé non conforme à la Constitution fédérale par le Tribunal fédéral.

Avec le système de la représentation bi-proportionnelle, le canton est subdivisé en six arrondissements électoraux, chaque arrondissement étant lui-même divisé en circonscriptions électorales :

1. L'arrondissement de Brigue est divisé en trois circonscriptions correspondant au district de Conches, au demi-district de Rarogne oriental et au district de Brigue.
2. L'arrondissement de Viège est divisé en trois circonscriptions correspondant au district de Viège, au demi-district de Rarogne occidental et au district de Loèche.
3. L'arrondissement de Sierre comprend une seule circonscription constituée par le district de Sierre.
4. L'arrondissement de Sion est divisé en trois circonscriptions correspondant aux districts de Sion, Hérens et Conthey.
5. L'arrondissement de Martigny est divisé en deux circonscriptions correspondant aux districts de Martigny et Entremont.
6. L'arrondissement de Monthey est divisé en deux circonscriptions correspondant aux districts de Saint-Maurice et Monthey.

Dans ce système électoral, la répartition des élus s'effectue en deux étapes. Les sièges sont d'abord attribués aux partis en fonction de leur force dans l'arrondissement électoral. Les sièges obtenus par les partis dans l'arrondissement sont ensuite répartis dans les circonscriptions électorales (les districts), de telle manière : que chaque district obtienne le nombre de sièges qui lui est attribué selon sa population suisse et que chaque parti obtienne le nombre de sièges qui lui revient en fonction de la première répartition. Une fois ces deux étapes faites, sont élus les candidats de chaque liste qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.



On ne peut voter que pour les candidats qui figurent sur une liste déposée dans la circonscription électorale (le district). Il n'est pas possible de voter pour un candidat présenté dans le même arrondissement, mais dans une circonscription différente.

Comme jusqu'à ce jour, les listes sont déposées dans les circonscriptions électorales, auprès du Préfet du district. Toutefois, les listes qui, dans le même arrondissement, présentent la même dénomination forment un groupe de listes. Dans un tel groupe, chaque liste doit présenter le même numéro d'ordre. Selon le droit cantonal, le Département des finances et des institutions (DFI) attribue un numéro d'ordre par groupe de listes dans chaque arrondissement. Cette attribution se fait par tirage au sort entre les groupes de listes déposées dans tous les districts de l'arrondissement. Les autres listes ou groupes de listes reçoivent un numéro subséquent, au besoin par tirage au sort.

Il résulte du tirage au sort organisé par le DFI, en présence du chef du Département Maurice Tornay, des représentants des partis politiques et des médias, les numéros d'ordre suivants :

Arrondissement de Brigue :

Liste No 1 : CSPO – Christlichsoziale Volkspartei Oberwallis

Liste No 2 : SP, Grüne und Unabhängige

Liste No 3 : CVPO – Christlichdemokratische Volkspartei Oberwallis

Liste No 4 : SVPO – Schweizerische Volkspartei Oberwallis

Arrondissement de Viège :

Liste No 1 : CSPO – Christlichsoziale Volkspartei Oberwallis

Liste No 2 : CVPO – Christlichdemokratische Volkspartei Oberwallis

Liste No 3 : SVPO – Schweizerische Volkspartei Oberwallis

Liste No 4 : SP und Unabhängige

Liste No 5 : FDP – Die Liberalen

Arrondissement de Sierre :

Liste No 1 : Les Verts

Liste No 2 : UDC

Liste No 3 : PLR/FDP

Liste No 4 : PDC – Parti démocrate-chrétien

Liste No 5 : Alliance de Gauche (Parti socialiste, Centre Gauche-PCS)

Arrondissement de Sion :

Liste No 1 : Les Verts

Liste No 2 : UDC

Liste No 3 : PLR.Les Libéraux-Radicaux / FDP.Die Liberalen

Liste No 4 : PDC – Parti démocrate-chrétien / Christlichdemokratische Volkspartei

Liste No 5 : ADG – Alliance de Gauche

Liste No 6 : RCV – Rassemblement Citoyen Valais

Arrondissement de Martigny :

Liste No 1 : PDC – Parti démocrate-chrétien

Liste No 2 : UDC

Liste No 3 : ADG-EA – Alliance de Gauche - Entremont Autrement

Liste No 4 : PLR – Parti libéral-radical

Liste No 5 : RCV – Rassemblement Citoyen Valais

Liste No 6 : Les Verts

Arrondissement de Monthey :

Liste No 1 : PLR – Parti libéral-radical

Liste No 2 : Les Verts

Liste No 3 : ADG – Alliance de Gauche (Parti socialiste, Centre Gauche-PCS)

Liste No 4 : UDC

Liste No 5 : PDC – Parti démocrate-chrétien

Liste No 6 : RCV – Rassemblement Citoyen Valais

Les listes seront publiées dans le Bulletin officiel du 24 février 2017.

Personnes de contact :

- **Maurice Tornay, chef du Département des finances et des institutions
027 606 50 05**
- **Maurice Chevrier, chef du Service des affaires intérieures et communales
027 606 47 55**